

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme PIJOUBERT

Réf. : SP/CPP/N° 7

Paris, le 19 0 FEV. 2017

Maître Vanessa FITOUSSI  
264 rue du Faubourg St Honoré  
75008 Paris

Maître,

Par courrier en date du 27 décembre 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que son permis de conduire est valide et doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

12 points

Pour le ministre de l'intérieur  
le chef de service du Fichier National  
des permis de conduire  
Eric BIERGEON

Fev 2017

recours fut-il immédiat  
recours gracieux gagnant  
(erreur de calcul FMPC)